

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 190 à 193 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.

Les dispositions de l'article L. 6261-12 ont été regroupées avec celles de l'article L. 6221-18-1.